



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Prise en charge des comportements des personnes atteintes de troubles

Question écrite n° 8106

### Texte de la question

M. Antoine Armand attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap, sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des troubles du comportement violents chez certaines personnes atteintes de troubles du spectre autistique, notamment lorsque ces troubles compromettent la sécurité des proches et des aidants. Certaines familles confrontées à des formes sévères de trouble du spectre autistique, associées à des troubles du comportement, témoignent aujourd'hui d'une profonde détresse. Dans des situations d'extrême violence, elles se trouvent souvent dépourvues de solutions d'accompagnement adaptées. Le manque de structures spécialisées entraîne des listes d'attente interminables qui mettent en difficulté à la fois les enfants et leurs familles. Faute de dispositifs d'urgence efficaces, certains parents sont même contraints d'entamer des démarches judiciaires à l'encontre de leurs propres enfants, dans le seul but d'obtenir une prise en charge rapide. Dans ce contexte, il l'interroge sur le renforcement des dispositifs d'urgence permettant une réponse rapide en cas de crise, ainsi que sur la mise en place de dispositifs de soutien aux aidants, notamment par le biais de subventions ou d'allocations spécifiques facilitant l'accès aux solutions de répit. Il attire également son attention sur la nécessité de favoriser la formation des professionnels et des aidants aux spécificités de ce public, ainsi que de prévoir l'équipement des structures avec des aménagements adaptés, tels que des salles Snoezelen, afin de favoriser l'apaisement et prévenir les situations de crise. Il lui demande enfin quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour mieux accompagner les familles concernées, en particulier par la création de nouvelles structures spécialisées et la mobilisation de financements à la hauteur des besoins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Antoine Armand](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8106

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Autonomie et handicap](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie et handicap](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er juillet 2025](#), page 5653